

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Modernisation de la santé : la directrice générale de l'Agence régionale de santé signe le 1<sup>er</sup> protocole de coopération de Guyane**

Créés par la loi en 2009, **les protocoles de coopération entre les professionnels de santé** permettent à des médecins de confier à des professionnels paramédicaux des actes ou activités habituellement réservés au corps médical. Il s'agit d'encourager la reconnaissance d'infirmiers spécialement formés, leur autonomie professionnelle et d'améliorer la disponibilité et la qualité des soins.

Il n'existait aucun protocole de coopération en Guyane jusqu'à ce jour. **Pour la première fois, un protocole a été soumis par le docteur Nadia Sabbah à l'Agence régionale de santé de Guyane. Après analyse du projet, la directrice générale vient de décider d'approuver ce protocole.**

**Ce protocole permet aux infirmières hospitalières formées à la diabétologie et à l'éducation thérapeutique en lieu et place du médecin, d'interpréter les résultats de la glycémie capillaire et d'adapter les doses d'insuline de patients atteints de diabète de type 1, de diabète de type 2, ou de diabète gestationnel.**

Pour mémoire, le taux de prévalence en Guyane est 1,5 fois plus élevé que la moyenne française.

**L'intérêt du protocole est triple :**

- **Pour les patients diabétiques :**
  - réduction de la durée d'hospitalisation grâce à l'adaptation de l'insuline en ambulatoire par l'infirmière ;
  - accession plus rapide à une consultation médicale grâce au temps médical libéré via les consultations infirmières en lieu et place des médecins ;
  - obtention d'un ajustement des doses d'insuline plus prompt grâce à la prise en charge par les infirmières.
- **Pour l'infirmier et le médecin :**
  - valorisation du métier d'infirmier qui prend plus de responsabilités et enrichit sa pratique professionnelle ;
  - meilleure régulation du temps médical : les médecins ont de la disponibilité pour recevoir les patients non concernés par l'adaptation de la dose d'insuline.
- **Pour l'optimisation des dépenses de santé :**

Le suivi pour adapter les doses d'insuline nécessitent des consultations longues et rapprochées qui seront réalisées par les infirmières au lieu de médecins spécialistes hospitaliers ou libéraux.

Ce protocole sera mis en œuvre dans des locaux du centre hospitalier de Cayenne dans les meilleurs délais.

Les consultations concernent le diabète gestationnel, le diabète de type 1 et 2 et se tiendront dans un espace isolé permettant un accueil individuel avec :

- du matériel pour l'éducation thérapeutique : lecteur de glycémie, matériel d'injection, stylo test, pompes à insuline de démonstration, etc...
- du matériel permettant de recueillir les indicateurs et d'assurer le suivi du patient (système informatique),
- un téléphone permettant de contacter un médecin délégué (ou son remplaçant) en cas de besoin.

**La directrice générale de l'ARS de Guyane félicite l'équipe de diabétologie mobilisée autour du docteur Sabbah pour faire émerger ce projet et améliorer la qualité des prises en charges.**

**Elle encourage toutes les équipes à élaborer ce type de projet à l'avenir, et rappelle que l'ARS accompagnera les volontaires concernés.**

**>>> Contact presse**

**Patricia JEGOUSSE-ROCHER**, direction de l'offre ARS GUYANE

Tél : 05 94 25 72 66

Courriel : [ars-guyane-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-guyane-contact@ars.sante.fr)